

## Le risque climatique

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire. Les conséquences humaines, économiques et environnementales peuvent parfois être catastrophiques. Ceci s'explique par l'étendue touchée par un même phénomène.

Ce risque peut se traduire par :

- des vents tournants,
- des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

D'autres risques climatiques peuvent avoir des conséquences graves (orages violents, canicule, neige – verglas ...). Vous devez prendre des précautions pour vous protéger. ■

### Les bons réflexes

- Informez-vous à partir des cartes « vigilance météo » sur le site Internet de Météo France [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)\*
- Restez dans un bâtiment en dur pendant le phénomène en choisissant un local à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, cheminées
- Munissez-vous d'une lampe de poche et d'une radio avec piles
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).
- Abonnez-vous aux réseaux sociaux de la commune

## Le risque Transport de Matière Dangereuse TMD

Les matières dangereuses peuvent présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou radioactives. Ce risque est diffus et ne peut être localisé précisément. Il concerne presque l'ensemble de la voirie (ex : livraison de fioul ou de gaz GPL, produit agricole...). Cependant certains axes (RD, RN, voie ferrée Poitiers Angoulême) présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. Certaines parties du territoire sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ■

### Les bons réflexes

#### Si vous êtes témoin d'un accident T.M.D.

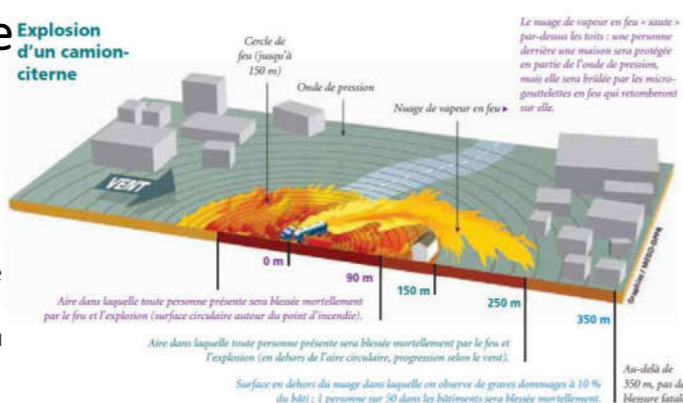
- Eloignez-vous du lieu de l'accident si possible du côté opposé à la direction du vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez tout
- Prévenez les secours : n°112
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4).
- Abonnez-vous aux réseaux sociaux de la commune

#### Si vous entendez une alerte

- Evitez tout déplacement et source d'étincelle ou de flamme
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4). Abonnez-vous aux réseaux sociaux de la commune

<b>NIVEAU 1 (vert) :</b> <b>PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE</b> Aucune précaution particulière n'est nécessaire.
<b>NIVEAU 2 (jaune) :</b> <b>SOYEZ ATTENTIF EN CAS D'ACTIVITÉS SENSIBLES AU RISQUE MÉTÉO</b> Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. mistral, orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
<b>NIVEAU 3 (orange) :</b> <b>SOYEZ TRÈS VIGILANT</b> Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
<b>NIVEAU 4 (rouge) :</b> <b>UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE</b> Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

\*Météo France a mis en place une procédure de vigilance météorologique pour informer les autorités et la population en cas de phénomène météorologique dangereux. En cas de vigilance orange ou rouge, un bulletin de suivi est alors disponible pour suivre l'évolution météo (chaînes TV et site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr))



Chef Boutonne

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le mot du maire

### « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Chef Boutonne est l'une des préoccupations de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, la présente brochure qu'est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but de vous informer des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif la mise en œuvre d'une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'un évènement majeur.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'expliquer le contenu de ce document à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Soyez acteur de votre sécurité.

Votre sécurité dépend de votre information et du respect des consignes.

Le maire

[www.prim.net](http://www.prim.net) (Information sur les risques majeurs)

**Numéros d'urgence :** Numéro européen de secours : 112 Sapeurs-pompiers : 18/112 SAMU : 15

# Qu'est ce qu'un risque majeur



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

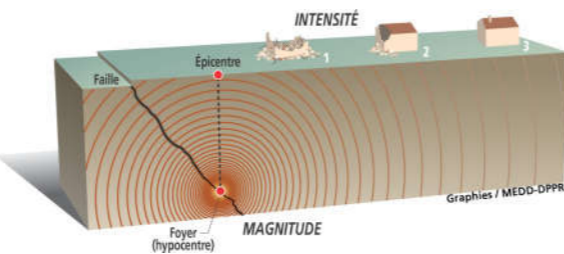
Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :



- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, etc.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas pour autant faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM. ■



## Les risques de la commune

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet et les documents qui s'y rattachent, notre commune est principalement concernée par 5 grands risques :

- le **risque naturel inondation**,
- le **risque naturel sismique**,
- le **risque lié aux événements climatiques graves** (tempête, importantes chutes de neige, canicule...),
- le **phénomène de retrait-gonflement des sols argileux** lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux. Il s'agit d'un risque essentiellement économique,
- le **risque lié au transport de matières dangereuses**

Un autre aléa peut également avoir des conséquences graves, voire majeures. Il s'agit du risque sanitaire tel qu'une pandémie grippale ou autre

- le **risque sanitaire de type pandémie ou épizootie ou autre** ■

### Cadre législatif et réglementaire

L'article L 125-2 du code de l'environnement acte le principe fondamental du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme de ces informations et les modalités selon lesquelles elles sont portées à la connaissance du public, sont définis des articles R.125-9 à R.125-14 du code de l'environnement.

La liste des communes ayant l'obligation d'instaurer un DICRIM figure dans le dossier départemental des risques majeurs des Deux-Sèvres établi par le préfet.

Arrêté municipal du ..... instituant le Plan Communal de Sauvegarde. ■

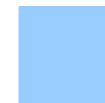


## Le risque inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. ■

### Les bons réflexes :

- \* Avant
  - Mettre les produits toxiques hors d'atteinte
  - S'informer des risques encourus, leur fréquence et leur importance et des consignes de sauvegarde
  - Disposer d'un poste de radio à piles (panne électrique)
  - Prévoir les gestes essentiels : Amarrer les cuves, Faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments... (Pour une éventuelle évacuation)
- \* Pendant
  - Fermer portes, fenêtres, aérations
  - Couper les alimentations en gaz et en électricité
  - Se réfugier dans les étages si besoin
  - Ecouter la radio (France Bleu, fréquence 106.4 et D4B fréquence 90,4) et attendre les consignes de sécurité
  - Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer
  - Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours



## Le risque naturel sismique

- Le territoire national est découpé en cinq zones de risques :
- 1 « très faible »
  - 2 « faible »
  - 3 « modérée »
  - 4 « moyenne »
  - 5 « forte »

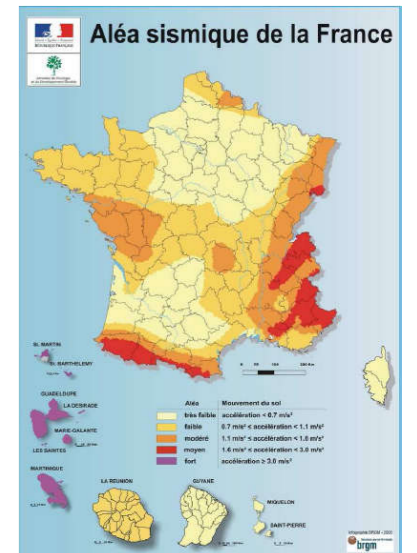
Notre commune est située dans une zone 3 de sismicité modérée. Les séismes survenus récemment dans la région Poitou-Charentes, ont été pour certains ressentis dans les Deux-Sèvres, mais, à l'instar des séismes survenus dans les années précédentes, ils n'ont causé ni victimes ni dégâts matériels. Il n'existe pas aujourd'hui d'alerte préventive possible. ■

### Les bons réflexes :

- \* Pendant la secousse
  - A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments,
  - A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide.
- \* Après la secousse
  - Méfiez-vous des répliques,
  - Ne prenez pas l'ascenseur,
  - Vérifiez vos installations (électriques, gaz, fuites...),
  - Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, ...).

### Les bons réflexes :

En amont, faites-vous recenser, si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide. Suivez scrupuleusement les instructions données par les autorités. Ecoutez la radio (France Bleu Poitou, fréquence 101.0 et D4B, fréquence 90,4 et 101.4). Abonnez-vous aux réseaux sociaux de la commune



## Le risque Sanitaire

Risque auquel la santé publique est exposée (Virus H1N1, variole COVID...). Un événement de cet ordre pourrait entraîner le confinement de la population, le bouclage de la zone. Le dispositif de distribution d'antidote ou de vaccination pourrait être activé. ■